



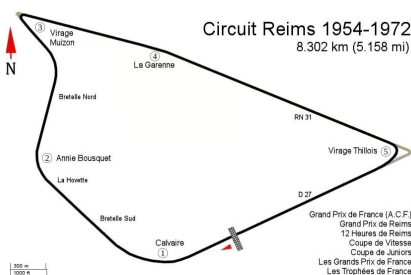
Groupement des Amateurs de Véhicules Anciens de Picardie

GAVAP 2 bis, rue Gambetta 80170 Rosières en Santerre
Email : gavap.auto@gmail.com Site internet : www.gavap.fr
Association régie par la loi du 1er juillet 1901 n° W603 007 330,
SIRET 537 804 379 00015

Invitation au Circuit du temps perdu Dimanche 25 octobre 2026



Vous êtes invités à participer au "Circuit du temps perdu" le dimanche 25 octobre 2026, rendez-vous dès 8h30 à CONDE sur SUIPPE (02), parking de la salle des fêtes, rue de la cote 108 (ancienne gare). Après le café viennoiserie, distribution du road book et plaque, 9h15 départ pour un circuit de 75 km pour rejoindre le circuit de Reims Gueux.



Nous emprunterons une partie de l'ancien circuit de Reims Gueux la D26 et D27. Pause aux tribunes pour le casse croûte " Pain Pâté Pinard* ", ensuite visite des équipements et explication sur l'historique du circuit .

11h30 Reprise du circuit avec retour à la salle des fêtes de Condé sur Suippe pour le repas, servi par un traiteur local, La Table des Barbarres. Au menu cette année, Bœuf Bourguignon et sa purée, crêpe beurre salé ou confiture , vin rouge*, bière*, soda, eau suivi d'un café.

Date limite d'inscription mercredi 14 octobre 2026

La participation est de **42€ par personne pour les adhérents GAVAP** et **47€ par personne pour les non adhérents**. Les frais d'inscription comprennent, le café viennoiserie, le road book, la plaque de circuit, le casse croute PPP (Pain Pâté Pinard*), la visite du circuit et le repas

Pour tout renseignement complémentaire contacter Michel MEHAUT au 06 07 81 60 07 ou michelmehaut@gmail.com



* à consommer avec modération.



**Groupement des Amateurs de Véhicules Anciens
de Picardie**

GAVAP 2 bis, rue Gambetta 80170 Rosières en Santerre
Email : gavap.auto@gmail.com Site internet : www.gavap.fr
Association régie par la loi du 1er juillet 1901 n° W603 007 330,

**Bulletin de participation au Circuit du Temps Perdu
Dimanche 25 octobre 2026**

Mr / Mmedemeurant à

Véhicule: Marque:Type:.....Année:.....

S'inscrivent au circuit du Temps Perdu du dimanche 25 octobre 2026, au départ de Condé sur Suippe, parking de la salle des fêtes, accueil à partir de 8h30, départ 9h15 précise.

Participation aux frais, pour les adhérents du GAVAP à jour de la cotisation:

Nombre de personne(s) : X **42 € par personne** soit€

Participation aux frais, pour les non adhérents du GAVAP :

Nombre de personne(s) : X **47 € par personne** soit€

Participation aux frais pour enfants de moins de 12 ans:

Nombre d'enfant(s) : X **12 € par enfant** soit€

Accompagné de votre règlement soit un total de.....€

A renvoyer avant le **mercredi 14 octobre** par mail : michelmehaut@gmail.com (si vous réglez par virement) ou par courrier (si vous réglez par chèque) à :

Michel MEHAUT
18, rue de Cambrai,
02190 VILLENEUVE sur AISNE

Comment payer? : merci de cocher.

☐ Virement : pouvez vous privilégier le règlement par virement sur le compte Crédit Mutuel du GAVAP. Merci d'indiquer comme motif du virement : *Nom et Prénom*, Temps Perdu 2026. (En remplaçant toutefois *Nom*, par votre nom de famille, et *Prénom* par votre prénom, on ne sait jamais !!!)

Identifiant international de compte bancaire

IBAN (International Bank Account Number)
FR76 1027 8026 3000 0159 1034 543

BIC (Bank Identifier Code)
CMCIFR2A

☐ Chèque : si vous êtes traditionaliste, vous pouvez aussi joindre à ce bulletin envoyé par la poste, un chèque bancaire à l'ordre du GAVAP Auto d'un montant de €

A retourner avant le mercredi 14 octobre 2026.

En m'inscrivant à ce circuit, je reconnais que je participe à cette sortie sous ma propre responsabilité. J'atteste être en possession de mon permis de conduire, d'un véhicule conforme, et d'une assurance en responsabilité civile valide couvrant mon véhicule et mes actions pendant cette sortie. Je reconnais que le Président du GAVAP et les organisateurs ne peuvent être tenus responsables en cas d'accident, dommage ou incident survenu à moi-même, à mon véhicule, à d'autres participants ou à des tiers lors de cet événement. J'accepte de respecter les normes autorisées en matière d'alcoolémie, ainsi que toutes les règles de circulation routière en vigueur et de suivre les consignes données par les organisateurs pour assurer la sécurité de tous. En signant ce document, je déclare avoir pris connaissance des termes de cette décharge de responsabilité et les accepter pleinement.

Le/...../2026 Signature :